

DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20250623-25-DCM-DGS-064-BF
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 23 JUIIN 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents et représentés	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

25-DCM-DGS-064

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ & LE VINGT TROIS JUIIN à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : le 17/06/2025.

OBJET : **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 POUR LE BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS.**

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Magali VINCENT - Christian GARNIER - Martine CLOPIN - Jacques PAGANELLI - Patrick ROUAS - Serge VENNET - Chantal JOVER - Thomas MICHEL - Isabelle ROGER - Jean-Marc ILLICH - Stéphanie ASCIONE - Emilie ROY - Mylène SORIANO - Chantal ROUZIER - Armand CABRERA - Bernard PEZERY - Eric JOFFRE - Valérie RIALLAND - Viviane TIAR - Martine CABOT - Denis TENDIL

POUVOIRS : Valérie POZZO DI BORGO à Armand CABRERA - Marina BIANCHI BRONDINO à Eric JOFFRE - Marine DESIDERI à Mylène SORIANO - Eric GALIANO à Jean-Michel PEYRATOUT - Graziella PIRAS à Stéphanie ASCIONE.

ABSENT : Néant.

SECRETAIRE de SEANCE : Emilie ROY.

Jean-Michel PEYRATOUT donne lecture de l'exposé suivant :

Après l'adoption du compte financier unique, nous devons poursuivre par le vote du budget supplémentaire qui a pour objet :

- De transcrire l'affectation des résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent ;
- D'intégrer les restes à réaliser de l'exercice 2024 ;
- D'ajuster les prévisions en fonctionnement et en investissement.

25-DCM-DGS-064

Le budget supplémentaire de la régie des transports transcrit en recettes de fonctionnement et d'investissement la reprise des résultats excédentaires de l'exercice 2024 pour 131 025,35 € en fonctionnement et 67 687,23 € en investissement.

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	131 025,35 €	131 025,35 €
Section d'investissement	67 687,23 €	67 687,23 €
Total	198 712,58 €	198 712,58 €

L'exposé est mis aux voix et adopté à l'UNANIMITE.

9 ABSTENTIONS (B. PEZERY, E. JOFFRE, V. POZZO DI BORGO, M. BIANCHI BRONDINO, A. CABRERA, V. RIALLAND, M. CABOT, D. TENDIL, V. TIAR)
24 voix POUR

Annexe : maquette budgets supplémentaires 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
Emilie ROY

Le Maire,
Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire

Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.